



12 mai 2021

---

## Communication concernant l'exécution des allocations familiales n° 41

### **Coordination des prestations familiales CH-EU: Le bonus pour enfant en Allemagne / Nouvelle compétences en Croatie**

---

#### Bonus pour enfant en **Allemagne**:

La communication n° 36 a déjà fourni des informations sur le bonus pour enfant qui a été versée en Allemagne l'année dernière dans le cadre des mesures d'aide destinées à surmonter la crise de Corona. En 2021, un bonus pour enfant sera à nouveau versé en une seule fois. Toutefois, ce complément aux allocations familiales ne s'élèvera plus à 300 euros mais seulement à 150 euros par enfant. Le montant du bonus sera de nouveau versé en une seule fois en mai 2021 pour tous les enfants qui ont droit aux allocations familiales en mai 2021. Dans certains cas, un paiement ultérieur est également possible.

Le bonus pour enfant allemand doit être, comme celui de l'année précédente, **pris en compte pour le mois de son versement effectif avec les allocations familiales du même mois** pour le calcul du montant différentiel suisse.

#### **Croatie** : Organisme compétent pour les demandes initiales et les requêtes d'information

Depuis le début de l'année 2021, tous les organismes régionaux de prestations familiales sont responsables de la mise en œuvre du règlement de coordination de l'UE.

Les demandes initiales ou les requêtes d'information des États de l'UE/AELE et de la Suisse doivent désormais être soumises à l'institution suivante:

#### **Hrvatski zavod za mirovinsko osiguranje**

**Središnja služba u Zagrebu**

**A. Mihanovića 3**

**10000 Zagreb**

**Republic of Croatia**

Le Bureau Central de l'Institution croate d'Assurance Pension identifiera le bureau régional compétent et lui transmettra la demande ou la requête d'information. La correspondance ultérieure se fera directement avec le bureau régional.

Pour toute information supplémentaire veuillez contacter:

[international@bsv.admin.ch](mailto:international@bsv.admin.ch)